

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2016

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents. Il informe le Conseil municipal de la démission de Madame Sandrine AYMARD.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les ERP de la Commune et décide de retarder l'investissement le plus important sur la Mairie en 2024 (date butoir).

PLAGES HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le principe de couper l'éclairage public comme suit :

- du dimanche au jeudi de 23 h 00 à 05 h 00
- le vendredi et samedi de 01 h 00 à 05 h00

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION «SEB SPORTS EVENEMENTS»

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le contenu de la convention à intervenir entre la Commune et l'association «SEB SPORTS EVENEMENTS» afférente à l'animation des nouveaux rythmes scolaires et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

COMMISSION REGIE SDED

Suite à la démission d'un membre du Conseil d'Administration de la Régie Electrique Municipale d'Erôme, Monsieur BERTRAND Pierre est désigné comme nouvel administrateur.

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de ADIS SA HLM d'un montant de 2 273,47 euros correspondant au solde dû au titre du remboursement des dépôts de garanties des locataires et au prorata des loyers du 21 au 30 juin 2016 de l'Espace Azur.

CONVENTION SERVICE ARCHIVES

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le contenu de la convention d'affectation temporaire d'un attaché de conservation du patrimoine (archives), à intervenir entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme et la Commune

HTTC : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de modification des statuts de Hermitage Tournonais Communauté de Communes. Le Conseil municipal, par 7 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes.

AVENANT EN DIMINUTION AU MARCHÉ DE REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE HERAMEN

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau montant de 109 596,16 euros HT établi par l'entreprise titulaire BERNARD ET FILS, et acté dans l'avenant n° 1 au marché en cours par une moins-value globale de 19 913,42 euros sur le montant initial.

pour extrait
en Mairie, le 10 octobre 2016

le Maire,